

Le 17 novembre 2015,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Communes forestières de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'unissent et anticipent la future grande région

Afin d'être pleinement opérationnels à l'échelle de la nouvelle Région Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées, les élus des Communes forestières se sont réunis le 9 novembre 2015, à Villegly (Aude), pour constituer la nouvelle Union régionale. Les grandes lignes de travail ont été présentées à travers le programme stratégique 2015-2020.

Au compter du 1^{er} janvier 2016, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées fusionneront. Les Communes forestières, en tant qu'associations au service des élus, ont souhaité anticiper et s'organiser à cette future échelle.

Près de **70 élus de Languedoc-Roussillon et de Midi Pyrénées** se sont retrouvés lundi 9 novembre à Villegly, au Conseil Départemental de l'Aude pour l'**assemblée générale constitutive** de la nouvelle Union régionale des Communes forestières. Ont été élus au bureau de cette nouvelle association :

- Président : Francis CROS (*Président des Communes forestières de l'Hérault, Président de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc*)
- Vice-Président : Jacques BRUNE (*Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées, Maire de Baudéan*)
- Secrétaire : Jacques GALY (*Président des Communes forestières de l'Aude, Maire de Lapradelle Puilaurens*)
- Trésorier : Serge CAZALS (*Président des Communes forestières du Tarn, adjoint au maire à Anglès*)
- Membre du bureau : Denis MARTIN (*Président des Communes forestières de Haute-Garonne, Maire d'Esténos*)
- Membre du bureau : Henri COUDERC (*Président des Communes forestières de Lozère, Maire de Saint-Julien d'Arpaon*).

Le **programme stratégique** de la nouvelle association a ensuite été présentée, insistant sur le rôle politique et technique assuré par le réseau des Communes forestières. Il se décompose en 3 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels et actions :

- représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes ;
- accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local, notamment au travers des politiques forestières territoriales ;
- former, informer, communiquer.

La filière bois de la nouvelle Région représente un véritable enjeu économique, social et environnemental. Les collectivités jouent un rôle primordial dans cette articulation. Mobilisation des bois, desserte routière, construction bois, bois-énergie, prévention des incendies, protection des sols et des captages d'eau, urbanisation..., les élus doivent prendre en compte l'ensemble de ces points dans leurs décisions parfois complexes.

Avec la nouvelle région, le rôle des élus dans la dynamique économique de la filière bois est majeur pour le développement du territoire. C'est d'ailleurs un des points du programme stratégique voté par les élus et partagé par les partenaires de la filière.

Enfin, dernier sujet d'ampleur : la négociation en cours avec l'Etat et la mise en œuvre du service public forestier assuré par l'ONF. Les élus ont marqué leur fermeté de ne pas payer plus pour ce service et ont demandé plus d'ambition pour une véritable politique forestière publique. A ce titre, une délibération sera transmise à l'ensemble des parlementaires.

Accueillie par le Département de l'Aude, cette **1^{ère} rencontre régionale des élus forestiers** s'est poursuivie par un échange sur les grandes thématiques de la forêt et le bois.

La présentation des actions et programmes des Communes forestières a permis d'échanger avec les partenaires présents, représentants de l'Etat et des Régions, sur les attentes des collectivités.

Dans un contexte de baisse des dotations, les collectivités doivent prioriser et rationaliser leurs projets. En contrepartie, les élus des Communes forestières ont insisté sur le besoin de soutien à l'ensemble de la filière qui, en s'organisant en circuit court, pourra créer des emplois et développer le lien entre milieu rural et milieu urbain.

Les Communes forestières :

Les Communes forestières sont structurées en association d'élus et regroupent des collectivités ayant sur leur territoire une forêt publique ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Ce réseau œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des territoires.

*Les Communes forestières sont présentes **sur l'ensemble du territoire**. Plus de 6 000 collectivités adhèrent à la Fédération nationale. Plus de 50 associations départementales et 11 unions régionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale. En Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, le réseau s'est développé avec près de 750 communes adhérentes et 10 associations départementales. Structuré au sein des Unions régionales, employant 8 salariés, il offre une expertise aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.*

Plus d'information sur www.fncofor.fr

Contacts :

Communes forestières Languedoc-Roussillon

Les Athamantes n°4 – 740, avenue des

Apothicaire – 34 090 MONTPELLIER

Philippe LONJON / Port. 06 78 11 75 83 /

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Communes forestières Midi-Pyrénées

Hôtel de Lassus – 6, rue du Barry

31 210 MONTREJEAU

Irène SENAFFE / Port. 06 60 37 29 82

Irene.senaffe@communesforestieres.org